



Conflit avec un employeur .. heures non payées .

Par **jeremy22**, le **12/11/2014** à **00:16**

[img]http://UsersjeremyDesktopprud'hommesphotos retouchés[/img]
[img]http://UsersjeremyDesktopprud'hommesphotos retouchés[/img]
Bonsoir à toutes et à tous,
je passe parmi vous pour avoir votre avis sur mon cas que je souhaite présenter aux prud'hommes.
Suite à de nombreux mois de recherche d'emploi j'ai trouvé un emploi dans un établissement tant que plongeur de cuisine.
C'est un contrat en cdi de 28h par mois (3h50 le samedi soir et dimanche midi pour un salaire de 10€ de l'heure soit en principe de 280€ par mois)
Début de mois je reçois ma paie qui est de seulement 148€ net.
Je contacte mon employeur qui me dit que cette paie est légale et que je ne dois pas espérer plus suite aux nombreuses retenues effectuées par leur établissement ..
Je ne comprends pas en quoi consiste toutes ces retenues et je doute aussi que cela soit légal ..
J'ai présenté ma démission ne trouvant pas de réponses concrètes de leur part par email accompagné d'une lettre recommandée avec accusé de réception ..
J'ai eu l'impression de me faire avoir . ? qu'en pensez-vous ?
Merci beaucoup de vos réponses

Par **Lag0**, le **12/11/2014** à **07:45**

Bonjour,
Il est évident qu'avec un brut de 280€, le net ne peut pas être de 148€ avec les seules retenues sociales. Il y a donc autre chose (avantages en nature peut-être ?).
Il faudrait scanner votre fiche de paie et la mettre sur le forum après l'avoir anonymisée pour que l'on puisse voir cela.
Nota : avec 280€ brut, votre net devrait tourner autour de 218€.

Par **jeremy22**, le **12/11/2014** à **08:17**

Bonjour .. Je n'ai pas de scanner et je n'ai pas non plus eu d'avantage c'est pour cela que le jour de la paie je n'ai pas compris

Par **jeremy22**, le **12/11/2014** à **08:50**

je vient de modifier mon texte en y mettant deux photos vous me direz si vous arrivez à les voires

Par **jeremy22**, le **12/11/2014** à **09:06**

le nombres d'heure s'élève 19h50 ..
rnrncout global période : 284,50
rntotal retenue 135,22
rntot cot patronales 70
rnrncumul base 214,50
rncumul brut 214,50
rncumul imposable 171,88
rnrnnet à payer 148,28
rnrnen sachant que mon employeur m'a expliquer être en contrat 28h mensuel pour un fixe de 3h50 par jours .. donc 7h week end ..

Par **moisse**, le **12/11/2014** à **18:50**

Bonsoir,
Que le mois en cause soit septembre ou octobre est sans incidence, ils comportent 4 WE complet chacun.
Dès lors si vous avez été présent ces 4 W.E. vous avez bien accompli 28 h le mois considéré.
L'employeur prétend le contraire, qui ne vous rémunère que 19h30 (soit en décimal 19,50 h) et décompte donc 8h30 d'absence non rémunérée.